

CAP

Constructeur en canalisation des Travaux publics



Unité de Formation par Apprentissage

Lycée des Travaux Publics J. Bertin

BRUAY LA BUISSIÈRE

Le métier

Le titulaire du CAP Constructeur en Canalisations des Travaux Publics est un ouvrier qualifié qui exerce son métier au sein d'entreprises réalisant les trois quarts de leur activité en travaux neufs et le reste en travaux d'entretien, de réhabilitation et de rénovation des réseaux et branchements. Son activité consiste à réaliser et entretenir :

- Des réseaux de canalisations pour l'adduction d'eau potable, la distribution d'eau industrielle et agricole (irrigation) et pour la collecte d'eaux usées domestiques, industrielles et pluviales
- Des petits ouvrages maçonnés annexes à des réseaux
- Des réseaux drainants
- Des équipements hydrauliques : des stations de captage, de pompage et relèvement, de stockage et traitement d'eau potable et des systèmes d'épuration des eaux

Ses activités secondaires consistent à rénover des conduites, branchements, et par assimilation des travaux de pose de conduite, fourreaux, chambre de tirage, etc... pour le passage de conducteurs électriques, réseaux de télé - vidéocommunication, pour le transport du gaz...

La formation

Formation en 2 ans en alternance UFA/Entreprise.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance.

Enseignement général : 462 heures pour les 2 ans

Enseignement technologique et professionnel : 378 heures

Epreuves d'examens évaluées en contrôle en cours de formation (CCF) et en contrôles ponctuels (CP).

La formation pratique en entreprise est assurée par le Maître d'apprentissage.

UFA du Lycée des Travaux Publics
Bois des Dames – route d'Aires
62702 BRUAY LA BUISSIÈRE
 Contacter le Directeur Délégué
 Tél. : 03.91.80.15.87
 Mail : ufa.travauxpublics@ac-lille.fr

Les conditions d'accès à la formation

Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur
 Etre âgé entre 16 et 25 ans (Dérogation possible)
 Après la 3^{ème} à partir de 15 ans
 Etre déclaré(e) apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire).

Le rythme de l'alternance

3 semaines en centre de formation
4 semaines en en entreprise



Les débouchés à l'issue de la formation

Le CAP conduit directement à la vie active, cependant il est possible d'envisager une poursuite d'études afin de préparer le bac pro Travaux Publics.

Informations Pratiques

- Internat du dimanche soir au vendredi matin
- La liaison avec la gare de Béthune est assurée par un service d'autobus spécial.